

## Questions orales

**M. Basford:** Une province a déjà agi à cet égard. Les autres, d'après ce que je crois comprendre, songent à établir des commissions de révision des loyers. A mon avis, cette question relève entièrement des ministres provinciaux. Je serais heureux que les remarques du député soient signalées aux gouvernements provinciaux, mais il reconnaîtra comme moi que cette question est du ressort des provinces.

## L'IMPOSITION D'UN MORATOIRE À L'ÉGARD DES HAUSSES DE LOYERS ET DES SAISIES

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question supplémentaire dans le même sens. A la lumière du fait que, dans son mémoire, le Conseil du Travail du Canada, recommandait l'imposition d'un moratoire non seulement sur les loyers des immeubles relevant de la SCHL ou sur lesquels elle a un droit de regard immédiat, qu'il s'agisse de programmes domiciliaires à rentabilité restreinte ou non, le ministre ordonnerait-il l'imposition d'un tel moratoire à l'égard a) des augmentations de loyers et b) des saisies? Si je pose cette question, c'est que dans des programmes domiciliaires à rentabilité restreinte, il y a eu récemment une hausse des loyers de 20 p. 100, malgré les déclarations du ministre.

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** J'ai déjà répondu à une question au sujet des programmes domiciliaires à rentabilité restreinte. Quant aux saisies, je crois qu'il faut juger selon le bien-fondé de chaque cas. Nous avons comme politique, dans les cas de défaut de paiement, de faire tous les efforts possibles pour empêcher la saisie et en arriver à une entente financière avec le propriétaire en cause.

**M. Woolliams:** Le ministre a déclaré qu'il avait ordonné à la SCHL d'examiner rigoureusement les circonstances avant de permettre une hausse des loyers. Considère-t-il une hausse de loyer de l'ordre de 20 p. 100 imposée aux locataires dans le cadre de programmes domiciliaires à rentabilité restreinte pas plus tard qu'en janvier 1973, comme une preuve de la rigueur de la politique qu'il énonce aujourd'hui?

**M. Basford:** C'est manifestement une hausse imposante. Néanmoins, elle est prévue au contrat régissant la propriété. Ce que j'ai dit, c'est que cette société a été avisée de respecter rigoureusement les accords relativement à toute demande d'augmentation.

## LE PRÉTEXTE INVOQUÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES QUANT À L'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre sait-il que certains propriétaires, en envoyant l'avis d'augmentation du loyer à leurs locataires, déclarent qu'ils ont l'autorisation de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour ce faire, et demandera-t-il à la société de réviser sa ligne de conduite en la matière?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député me donne la lettre à laquelle il fait allusion. Je présume qu'il veut parler d'un programme domiciliaire à rentabilité restreinte. Quant aux augmentations de loyers, je crois qu'il est erroné de dire qu'elles sont autorisées par la

[M. Lewis.]

société. A mon avis, cette partie de la lettre est erronée et je voudrais bien que le député me la remette.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE ATOMIQUE

## LES RECHERCHES EN VUE D'ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'EAU LOURDE

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que la centrale nucléaire de Gentilly, qui a coûté plusieurs millions de dollars, éprouve des difficultés à cause de la pénurie d'eau lourde, est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce peut dire à la Chambre si, au cours des deux dernières années, le gouvernement a fait faire des recherches en vue de permettre une plus grande production d'eau lourde au Canada, pour qu'il soit possible de répondre à nos besoins?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, nous avons discuté, avec les autorités de l'Ontario et du Québec, la question de l'eau lourde et la possibilité de construire une autre usine d'eau lourde dans une des provinces. Jusqu'ici, nous n'avons pas pris de décision à ce sujet, mais il est évident qu'avec le succès du programme nucléaire canadien, nous aurons besoin d'une plus grande quantité d'eau lourde.

\* \* \*

## L'INFORMATION

## DEMANDE D'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE D'ÉTUDE CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR L'ORDINATEUR ET LA VIE PRIVÉE

[Traduction]

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice. Vu que le Congrès du Travail du Canada, dans son mémoire d'hier, et l'Association des consommateurs du Canada s'inquiètent du recours de plus en plus fréquent aux banques de renseignements dans notre pays, et du fait que ces banques de renseignements empiètent sur les droits des Canadiens à leur vie privée, je voudrais lui demander ce qu'il entend faire pour donner suite aux recommandations du groupe d'étude sur l'ordinateur et la vie privée, surtout en tenant compte du fait que le projet de loi proposé au cours de la dernière session n'est pas allé plus loin que le *Feuilleton*?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, il est très difficile de donner une réponse aux deux parties de cette question. Nous avons sûrement l'intention de proposer à la Chambre une mesure interdisant la surveillance électronique et autre. Quant au rapport du groupe d'étude, les députés ont dû noter que celui-ci n'a pas laissé entendre que nous étions en situation de crise, mais que des mesures de prévention immédiates étaient indiquées. Le gouvernement a tout de suite commencé à étudier ce qu'il nous fallait faire pour que les centres d'informatique de nos banques n'empiètent pas sur le droit du particulier à la vie privée.